

---

---

*Avis sur la recevabilité de l'étude  
d'impact*

**Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville  
par Énergie Éolienne Murdochville inc.**

**Dossier 3211-12-95**

**Le 15 février 2005**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville, par Énergie Éolienne Murdochville inc., répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-09-14	Réception de l'avis de projet au MENV
2004-09-17	Transmission de la directive à l'initiateur de projet
2004-11-15	Réception de l'étude d'impact
2004-11-23 au 2004-12-15	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2005-01-19	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2005-02-08	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à implanter un parc éolien d'une puissance installée totale de 54 MW à l'intérieur de trois sites localisés sur des terres publiques dans la région immédiate de Murdochville et occupant une superficie totale d'environ 32,5 km<sup>2</sup>. L'initiateur, Énergie Éolienne Murdochville inc., est une entreprise de projet créée par la compagnie 3Ci inc. qui est elle-même partenaire de développement dans les projets éoliens des monts Miller et Copper à Murdochville, autorisés par décret en juin 2004 et actuellement en construction. Le consultant retenu pour la réalisation de l'étude d'impact, SNC-Lavalin, est également celui qui avait réalisé les études d'impact des projets des monts Miller et Copper. La zone d'étude considérée pour le présent projet recoupe en partie l'aire d'implantation qui avait été retenue pour le projet de parc

éolien du mont Miller. Tout comme les parcs éoliens des monts Miller et Copper, ce projet ne fait pas partie de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution dont les soumissionnaires retenus ont été identifiés en octobre 2004. Il résulte plutôt d'une entente d'achat d'électricité entre l'initiateur et Hydro-Québec Production.

À cette étape du projet, l'initiateur envisage deux variantes techniquement réalisables. La variante A consiste à mettre en place 15 éoliennes de 3,6 MW ou 18 éoliennes de 3 MW tandis que la variante B consiste à mettre en place 30 éoliennes de 1,8 MW ou 36 éoliennes de 1,5 MW. Dans son étude d'impact, l'initiateur a considéré le scénario le plus contraignant pour chaque variante, soit 18 éoliennes pour le scénario A et 36 éoliennes pour le scénario B. Le projet comprend également l'amélioration et/ou la construction de nouveaux chemins forestiers pour accéder aux sites d'implantation des éoliennes, ainsi que la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 MW et d'un poste élévateur pour se raccorder au réseau d'Hydro-Québec.

Selon l'initiateur, les principaux enjeux du projet se situent au niveau des impacts visuels, de la perturbation de l'ambiance sonore, de la perturbation des oiseaux, des conflits potentiels d'utilisation du sol et des impacts sur l'économie locale et régionale. Toutefois, compte tenu de l'éloignement relatif des éoliennes par rapport aux résidences de Murdochville (plus de 1,5 km), les impacts négatifs appréhendés, à tout le moins sur les composantes humaines du milieu, devraient se maintenir à des niveaux acceptables.

L'ensemble du projet nécessitera un investissement variant de 94,6 à 96,6 millions de dollars selon la variante retenue et il est prévu que l'ensemble du parc soit mis en service à l'automne 2006.

Enfin, il importe de mentionner que même si l'étude d'impact porte sur le projet dans son ensemble, l'initiateur prévoit installer le parc éolien en deux phases. La phase initiale aura une puissance de 9 MW. Il s'agit d'une phase « test » permettant de bénéficier d'un programme d'actions accréditatives relevant de Revenu Canada. Cette phase test implique notamment que ces éoliennes doivent être distantes d'au moins 1,5 km les unes des autres à l'intérieur du périmètre considéré pour le projet dans son ensemble. Cette première phase a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès de la Direction régionale du MENV.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les directions suivantes du MENV :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- la Direction des politiques de l'air :

- Service de la qualité de l'atmosphère (bruit de source fixe);

et les ministères et organismes suivants :

- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs :
  - Direction du développement électrique;
  - Direction de l'environnement forestier;
  - Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
  - Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- le ministère des Transports;
- la Société Radio-Canada.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

ÉNERGIE ÉOLIENNE MURDOCHVILLE INC. *Aménagement d'un parc éolien à Murdochville, Étude d'impact sur l'environnement, rapport principal*, novembre 2004, 207 pages et 6 annexes;

ÉNERGIE ÉOLIENNE MURDOCHVILLE INC. *Aménagement d'un parc éolien à Murdochville, Étude d'impact sur l'environnement, rapport complémentaire*, janvier 2005, 36 p. et 6 annexes;

YVES R. HAMEL ET ASSOCIÉS INC. *Ajout de 18 éoliennes aux parcs existants à Murdochville - Étude d'impact sur les systèmes de télécommunications, préparée pour SNC-LAVALIN*, février 2005, 25 p.;

ÉNERGIE ÉOLIENNE MURDOCHVILLE INC. *Aménagement d'un parc éolien à Murdochville, Étude d'impact sur l'environnement, Résumé*, février 2005, 49 p.

L'exercice d'évaluation a soulevé un certain nombre de questions et de commentaires. Ils ont été transmis à l'initiateur du projet pour qu'il y donne suite. Les questions et commentaires ont porté sur différents aspects du projet, des caractéristiques du milieu récepteur et des répercussions appréhendées sur ce dernier. L'initiateur a répondu à ces questions et commentaires dans deux documents complémentaires à l'étude d'impact déposés en janvier et février 2005.

**RECOMMANDATION AU MINISTRE**

À la suite de l'examen des documents fournis et des résultats des consultations menées sur l'étude d'impact et les documents l'accompagnant, nous sommes d'avis que ceux-ci répondent de façon satisfaisante aux exigences de la directive ministérielle.

En conséquence, le ministre peut rendre publique l'étude d'impact déposée et indiquer à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.

*Original signé par :*

Denis Talbot  
*Chargé de projet*  
*Service des projets en milieu terrestre*